

Conseil d'Administration
Séance du 22 janvier 2026 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Jean-Marc VIAL
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN		X	

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Olivier VERDENAL

Directeur financier

Aurore FRAISSE

Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.01.2026

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 22 janvier 2026 a été transmis le 16 janvier 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

la Secrétaire de Séance;
Brigitte BARLET



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260122-DELIB225-DE
Date de réception préfecture : 23/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecourts.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2026
Exécutoire le : 23 JAN. 2026
Publiée/notifiée le 23 JAN. 2026
Visée le : 23 JAN. 2026

RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} février 2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente la modification suivante.

Modification de la durée de travail d'un poste :

➤ Service des aides à domicile :

Dans le cadre d'une expérimentation du temps de travail au sein du service d'Aides à domicile, 1 agent volontaire a souhaité passer sur une durée hebdomadaire de 35h.

Pour donner suite à une phase expérimentale, il convient au vu des résultats concluants, de procéder à l'augmentation du temps de travail pour le poste concerné. Il est précisé que cela fait suite à une demande de l'agent en poste.

Il convient donc de procéder à la :

- Suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents sociaux à temps non complet 31h30 par semaine
- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents sociaux à temps non complet 35h par semaine

Afin d'assurer la continuité d'activité au sein du service et de pouvoir répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires du service, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un poste de 21h à 24h30 par semaine.

Il convient donc de procéder à la :

- Suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents sociaux à temps non complet 21h par semaine
- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des agents sociaux à temps non complet 24h30 par semaine

➤ Service de portage de repas à domicile :

Le Président informe que l'augmentation du nombre de repas distribués se poursuit depuis plusieurs années, et également pour l'année 2025.

Pour limiter le nombre d'heures supplémentaires tout en restant vigilant sur l'évolution future du volume d'activités du service, il convient d'augmenter le temps de travail du poste de chauffeur de la tournée Sud Lac de 18h30 à 20h hebdomadaire au 1^{er} février 2026.

Il convient donc de procéder à la :

- Suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet 18h30 par semaine
- Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non complet 20h par semaine

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2026.

VU les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 1^{er} février 2026

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 16
- Volants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET

Acte à classer

DELIB230

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-23T09-07-32.01 (MI267041267)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20260122-DELIB230-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er février 2026 -

Date de décision : 22/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte :

6

Multicanal : Non

[DELIB_Modification_emplois_perma...](#)

Pièces jointes :

[2026-01-22 Page de garde](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

[Conseil
d'administration.PDF](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/01/26 à 09:07

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Transmis

Date 23/01/26 à 09:07

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Accusé de réception

Date 23/01/26 à 09:13